



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Retour d'expérience sur la mise en œuvre des campagnes PAC

Comité de pilotage du 6 juin 2017





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

- 1. L'origine des principaux griefs**
- 2. Le plan d'action et ses impacts**
- 3. L'apurement et l'état des procédures**





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

L'origine des principaux griefs

Entre 2009 et 2012, la DG AGRI a effectué :

- 5 audits sur les **aides aux surfaces** ;
- 2 audits sur la **conditionnalité des aides** ;
- 1 audit sur les **droits à paiement unique (DPU)** ;
- 7 audits sur les **primes animales**.

⇒ « *Ces audits ont révélé des problèmes récurrents et aujourd'hui toujours en attente de traitement de la part des autorités françaises.* » (DG AGRI – 14/05/2013)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

L'origine des principaux griefs

S'agissant du **registre parcellaire graphique (RPG)**, les principales non conformités étaient les suivantes :

- utilisation des **ortho-photographies** supérieures à 5 ans d'âge dans environ 25 % des départements ;
- absence de **photo-interprétation systématique** pour exclure d'office les surfaces non admissibles ;
- inclusion tardive du résultat des **contrôles sur place** de l'année n-1 pour les déclarations en année n ;
- absence d'analyse des surfaces déclarées comme « **autre utilisation** » par les exploitants ;
- fourniture insuffisante d'informations aux exploitants, en particulier la **surface maximale admissible**.



L'origine des principaux griefs

Les principales conséquences de ces audits :

- **1^{er} Courrier du 14 mai 2013 de la Commission** sur le détail des griefs : registre parcellaire graphique (RPG), contrôles sur place, calcul des paiements et sanctions, conditionnalité, droits à paiement et primes animales.
- **réserve du DG AGRI** dans son rapport annuel d'activité 2012 ;
- **obligation faite à la France de produire un Plan d'Action** détaillant les mesures nécessaires pour remédier aux faiblesses constatées.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

L'origine des principaux griefs

Les principales conséquences de ces audits (suite) :

- **2^{ème} Courrier du 16 septembre 2013 de la Commission** sur le caractère lacunaire du plan d'action proposé : notamment sur le calendrier (jalons et dates butoirs) et les outils proposés (tableaux de suivi) ;
- **obligation faite à la France d'établir un Plan d'Action plus ambitieux et plus complet.**





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

L'origine des principaux griefs

Pour mémoire, ces griefs ont été sanctionnés par la décision ad hoc 47. La négociation avec la Commission a permis de ramener la correction initialement prévue de 3,5 milliards à **1,078 milliards d'euros** :

- **690M€ de correction portant sur les aides surfaces des campagnes 2008 à 2012**, soit moins de 2% des aides perçues par la France sur les 5 années auditées (35 milliards d'euros) ;
- **un taux global de correction de 2 %** sur les aides surface qui situe la France dans le groupe des Etats Membres de l'UE aux plus faibles taux de correction sur cette problématique.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Plan d'action FEAGA – 4 volets

Le 28 novembre 2013, la France a présenté un **plan d'action** validé par la Commission et qui comportait 4 volets :

- la révision des modalités de calcul des **droits à paiement unique (DPU)**,
- la révision de la grille de sanctions relatives à la **conditionnalité**,
- la mise en conformité du **registre parcellaire graphique (RPG)** qui sert de base aux paiements des aides à la surface,
- la modification des modalités de **contrôle des primes animales**.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Plan d'action FEAGA – Volet RPG

En 2014, le volet RPG du plan d'action a été engagé et consistait à :

- croiser le RPG déclaré avec des couches de la BD TOPO produites par l'IGN ;
- instruire les 2,5 millions d'anomalies graphiques positionnées et le cas échéant, numériser des surfaces dans les couches SNA.
- 300 000 dossiers sur les 372 000 déposés portaient une observation graphique bloquante pour la mise en paiement ;
- introduction des seuils de 2 ares pour le bâti et de 50 ares pour la végétation afin de réduire la charge de travail pour les SEA.



Plan d'action FEAGA – Volet RPG

En 2014, la DG AGRI a réalisé deux audits du volet RPG du plan d'action relevant :

- la persistance d'erreurs de photo interprétation ;
- l'absence de numérisation des éléments linéaires et des éléments topographiques ;
- l'absence d'exclusion de surfaces non admissibles au sein des landes et parcours ;
- l'ancienneté de la BD TOPO ;
- l'incomplétude de l'action du fait de l'introduction des seuils non prévus initialement ;
- évoquant l'éventualité d'une suspension des paiements.



Plan d'action FEAGA – Volet RPG

En 2015, afin de répondre aux nouveaux griefs des auditeurs, la refonte complète du RPG a été engagée :

- réalisation de la **photo-interprétation systématique** par l'IGN ;
- réexamen des **contours des îlots** ;
- numérisation de près de 45 millions de **surfaces non agricoles (SNA)** ;
- couche graphique des **surfaces d'intérêt écologique (SIE)**.
- **9,8 millions d'observations graphiques** ont été traitées par les SEA, suite au croisement des couches graphiques et des déclarations PAC 2015.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Plan d'action FEAGA – Volet RPG

Le bilan de ce volet du plan d'action est le suivant :

- la France dispose désormais d'un **outil graphique multi-couches plus précis et plus complet** qui constitue une réponse adaptée aux exigences liées notamment à la réforme de la PAC ;
- l'accumulation d'un **retard important dans la gestion des campagnes PAC 2015** et suivantes, liée pour partie aussi à la réforme de la PAC et malgré la mobilisation importante de tous les acteurs ;
- la mise en place d'un **apport de trésorerie remboursable (ATR)** dès octobre 2015 pour pallier ces retards et limiter l'impact sur la trésorerie des exploitants et réduire ainsi la pression sur le terrain.



Plan d'action FEAGA – Chiffres

Le bilan sur la période 2014-2016 est le suivant :

- révision de plus de **675 000 dossiers** ;
- réexamen des contours de **6 millions d'îlots** ;
- numérisation de près de **45 millions de SNA** ;
- gestion de près de **12,3 millions d'observations graphiques**.
- **mobilisation exceptionnelle des SEA** renforcés par environ 1460 ETP de vacataires et 1250 experts de la photo-interprétation ;
- **lourde charge de travail pour les SEA** engendrant des difficultés pour les agents et la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement en avril 2016 ;
- **coûts de mise en œuvre estimés à 107,1 M€** hors développements informatiques de l'ASP.



Plan d'action FEAGA – Clôture ?

Réalisation d'un reporting régulier à la DG AGRI avec la transmission de 14 rapports mensuels :

- **volets droits à paiement unique (DPU) et conditionnalité** achevés et mis en œuvre dès le 1^{er} trimestre 2014 ;
- **volet RPG** considéré comme achevé au 3^{ème} trimestre 2016 ;
- **proposition des autorités françaises de clôturer le Plan d'Action le 5/09/2016 (14^{ème} reporting) ;**
- **position de la DG AGRI** réservée aux conclusions de l'audit sur les aides aux surfaces réalisé en avril 2016 (procédure en cours).



Apurement et Suspension

La Commission a ouvert des enquêtes de conformité et formulé des propositions de corrections financières :

- **campagnes 2013-2014** pour un montant final de **117,5M€** pour les aides surfaciques suite à une proposition de chiffrage par les autorités françaises ;
- **campagnes 2015 et suivantes** pour un montant initial de **630M€ par campagne (10 %)** pour les aides surfaciques considérant notamment que des proratas sur-évalués avaient été accordés ;
- **suspension des paiements** mensuels au titre du FEAGA à hauteur de 3 % des dépenses déclarées ;
- **recours en annulation de la décision** devant la Cour de Justice européenne (procédure en cours).



Conclusions

- **Mobilisation exceptionnelle des SEA, de l'ASP, du SG et de la DGPE ;**
- **Amélioration substantielle de la qualité du RPG ;**
- **Retards importants des paiements mais rattrapage progressif du calendrier à partir de la campagne 2016 (avant le 30 juin 2017) et période de télédéclaration quasi recalée pour la campagne 2017 ;**
- **Maintien de la pression de Commission et attente d'un signal positif sur la confiance retrouvée au regard des actions menées par la France.**

